

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants: 34

Date de convocation: 19/09/2018

<u>OBJET</u>: AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX STEP INTERCO.THUIR

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) — AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) — CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) — XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) — LESNE (Tordères) — AMOUROUX (Tresserre) — ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations:

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ T.VOISIN (Thuir) à N.MON G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques) CRUCQ Nadine (Fourques) P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE SISE A THUIR

VU les statuts de la Communauté en matière d'Eau et d'Assainissement,

CONSIDERANT la délibération n°20/2015 attribuant le marché de construction et d'extension de la Station d'épuration intercommunale sur Thuir, au groupement SOURCES/RAZEL BEC / GONZALEZ SA pour un montant définitif de 4 567 700€HT.

Le Président **INDIQUE** que les aléas du chantier et certains travaux en cours d'exécution s'avèrent nécessaires, précisant que le détail technique est spécifié au projet d'avenant annexé en pièce jointe,

Et de fait **PROPOSE** au Conseil de valider la passation d'un avenant au marché de travaux, dit « modification en cours d'exécution de contrat » depuis l'application du décret du 25 mars 2016, pour un montant de 61 152,12€HT représentant 1,34% d'augmentation, et portant le coût de l'opération à 4 628 852,12€HT.

Il **PRECISE QUE** le montant étant inférieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas obligatoire

Il PRESENTE l'avenant ainsi défini tel qu'annexé.

Le Conseil Communautaire, Ouï l'exposé de son Président, A l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la modification au contrat à intervenir

et <u>ACCEPTE</u> l'avenant n°1 au marché de travaux d'extension et reconstruction de la station d'épuration intercommunale sise à THUIR, avec le groupement d'entreprises SOURCES/RAZEL BEC / GONZALEZ SA, pour un montant 61 152,12€HT représentant 1,34% d'augmentation

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à sa passation.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

René OLIVE

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-101-18AvtvxSTEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018